



N°7782
Entrée le 16.03.2023
Chambre des Députés
Déclarée recevable
Président de la Chambre des Députés
(s.) Fernand Etgen
Luxembourg, le 16.03.2023

Monsieur Fernand Etgen
Président de la
Chambre des Député.e.s
Luxembourg

Luxembourg, le 16 mars 2023

Monsieur le Président,

Par la présente, nous nous permettons de poser une question parlementaire concernant **l'état de protection du patrimoine culturel** à Madame la **Ministre de la Culture**.

A l'heure actuelle, il s'est déjà écoulé plus qu'un an depuis l'entrée en vigueur de la loi du 25 février 2022 relative au patrimoine culturel. Comme il a été souligné lors du débat parlementaire dans le cadre de l'adoption du projet de loi en question, l'efficacité de la protection du patrimoine culturel ne découle point de la simple existence d'un cadre législatif, mais plutôt d'une mise en œuvre conséquente et transparente.

Dans ce contexte, nous voudrions avoir les renseignements suivants de la part de Madame la Ministre :

- 1) **Quel est, à ce jour, l'état de protection du patrimoine culturel au Luxembourg ?**
- 2) **De manière générale, quel est le bilan de la première année d'application du nouveau cadre législatif ?**
- 3) **Quels sont, à court et à moyen terme, les principaux défis en matière de protection du patrimoine culturel ?**

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre très haute considération.

Djuna BERNARD
Députée

François BENOY
Député